ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 63252

Texte de la question

M. Charles Cova souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des professeurs d'éducation physique et PEGC. Depuis près de quinze ans ce corps est en voie d'extinction. En outre, plus de la moitié d'entre eux sont toujours en classe normale et attendent une revalorisation de leurs points d'indices. Des négociations doivent être ouvertes pour mieux prendre en compte les attentes légitimes de ces enseignants. Il souhaite connaître les mesures qu'il envisage de prendre dans ce sens.

Texte de la réponse

Une réflexion globale sur le devenir des corps des professeurs d'enseignement général de collège (PEGC) et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive (CE d'EPS) a été engagée avec les organisations syndicales afin d'examiner les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière de ces personnels. Différentes hypothèses sont ainsi mises à l'étude conduisant, d'une part, à élargir les contingents d'emplois de la hors classe et de la classe exceptionnelle et, d'autre part, à réduire les durées des derniers échelons de la classe exceptionnelle. Les mesures envisagées pour améliorer la carrière de ces personnels pourraient se traduire par un plan de trois ans.

Données clés

Auteur : M. Charles Cova
Circonscription : Seine-et-Marne (7e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63252
Rubrique : Enseignement secondaire : personnel
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 2 juillet 2001, page 3772
Réponse publiée le : 10 septembre 2001, page 5209